

BOURSE INITIATIVE JEUNE

Nom du projet :

Projet individuel

Projet collectif :

Projet présenté par l'Association :

Projet collectif présenté hors association

Présentation du (des) réalisateurs du projet

Responsable du projet

Nom et Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal

Ville

@

Téléphone

Autres personnes associées au projet

- Nom et prénom

Date de naissance

Adresse

@

Téléphone

- Nom et prénom

Date de naissance

Adresse

@

Téléphone

- Nom et prénom

Date de naissance

Adresse

@

Téléphone

- Nom et prénom

Date de naissance

Adresse

@

Téléphone

- Nom et prénom

Date de naissance

Adresse

@

Téléphone

Contact L'Atelier du 5 Bis :

5bis, rue Gambetta, 22100 Dinan

Du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h15 et 13h30 à 17h30

Téléphone : 02 96 39 38 21 ou 07 64 50 19 93

Site internet : www.atelierdu5bis.fr

Email : jeunesse@dinan.fr

COMMUNE NOUVELLE





BOURSE INITIATIVE JEUNE



Présentation du projet

Quels sont les objectifs de votre projet ?

Comment va se dérouler votre projet ?

Où et quand va se réaliser votre projet ?

Avez-vous des partenaires intéressés par votre projet ? Comment sont-ils prêts à vous soutenir ?

Contact L'Atelier du 5 Bis :

5bis, rue Gambetta, 22100 Dinan

Du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h15 et 13h30 à 17h30

Téléphone : 02 96 39 38 21 ou 07 64 50 19 93

Site internet : www.atelierdu5bis.fr

Email : jeunesse@dinan.fr

COMMUNE NOUVELLE





BOURSE INITIATIVE JEUNE



Quels sont les moyens dont vous disposez ?

Matériels et Financiers :

Humains :

Où en êtes-vous dans votre projet ? Avez-vous besoin d'un accompagnement ?

Quel retour sur votre projet imaginez-vous pour la ville de Dinan ? Où et Quand ?

D'autres éléments à partager ?

Contact L'Atelier du 5 Bis :

5bis, rue Gambetta, 22100 Dinan

Du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h15 et 13h30 à 17h30

Téléphone : 02 96 39 38 21 ou 07 64 50 19 93

Site internet : www.atelierdu5bis.fr

Email : jeunesse@dinan.fr

COMMUNE NOUVELLE





BOURSE INITIATIVE JEUNE



AUTORISATION PARENTALE

Adresse des parents
M. Mme.

Nous, soussignés Monsieur et Madame, _____ avons
pris connaissance du projet "Initiative Jeune" de notre enfant : _____ et le
déclarons apte.

A cet effet, nous nous engageons à souscrire une assurance responsabilité civile
le couvrant ainsi que tous tiers, des risques inhérents à la réalisation du projet. En
aucun cas, nous n'engageons la responsabilité de la Ville de Dinan, sur quelque
fondement que ce soit pour des faits résultant de la réalisation du projet.

De plus, nous nous engageons à laisser une entière autonomie de gestion de
l'aide accordée par la Ville de Dinan à notre enfant et autorisons ce dernier à ouvrir
un compte à cette fin.

Fait à _____ le _____ .

Signature du ou des parents ou du tuteur légal
Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Contact L'Atelier du 5 Bis :
5bis, rue Gambetta, 22100 Dinan
Du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h15 et 13h30 à 17h30
Téléphone : 02 96 39 38 21 ou 07 64 50 19 93
Site internet : www.atelierdu5bis.fr
Email : jeunesse@dinan.fr





BOURSE INITIATIVE JEUNE

RÈGLEMENT



Art. 1 – Objet de la « Bourse Initiative Jeune »

La Ville de Dinan souhaite permettre une implication citoyenne des jeunes et soutenir leurs projets en les incitant à contribuer à la vie de cité. La Bourse Initiative Jeune (BIJ) est un dispositif de soutien aux projets des jeunes initié par la Ville de Dinan et animé par le Point Information Jeunesse (PIJ) de l'Atelier du 5bis.

Art. 2 – Bénéficiaires de la BIJ

- Cette bourse s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 25 ans.
- Le projet peut être porté par une ou plusieurs personnes.
- Le porteur principal du projet doit impérativement être scolarisé, résider ou travailler à Dinan. Des justificatifs pourront être demandés.

 **La BIJ ne peut être attribuée que deux fois au maximum pour un même lauréat.**

Art. 3 – Eligibilité des projets

La BIJ soutient aujourd'hui toutes les initiatives des jeunes, qu'elles soient individuelles ou collectives, concernant la culture, le sport, l'environnement, la solidarité, la mobilité internationale, etc. Cette bourse a pour objectif d'**inciter les jeunes à s'engager dans la conduite d'un projet dont ils sont à l'origine**, dans une volonté de responsabilisation et d'apprentissage à la citoyenneté et à l'engagement.

Sont exclus :

- ⇒ Les projets dont la réalisation est déjà terminée
- ⇒ Les projets nécessitant de payer une association/organisation extérieure sans objectif de développement et d'investissement local
- ⇒ Les projets d'études, de stage, de formation ou d'insertion professionnelle
- ⇒ Les projets de vacances et de loisirs sans dimension de projet et/ou d'entrée thématique
- ⇒ La consommation ou la participation à des activités qui ne sont pas à l'initiative du candidat (compétition, festival, raid en automobile, etc.)

Art. 4 – Modalités de dépôt et de sélection des projets

L'attribution de la bourse est soumise à la présentation d'un dossier complet (à venir retirer ou à télécharger sur le site de l'Atelier du 5bis) et à l'appréciation d'un jury composé de 3 à 4 professionnel(le)s, élu(e)s et d'anciens jeunes bénéficiaires de la BIJ.

Contact L'Atelier du 5 Bis :

5bis, rue Gambetta, 22100 Dinan

Du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h15 et 13h30 à 17h30

Téléphone : 02 96 39 38 21 ou 07 64 50 19 93

Site internet : www.atelierdu5bis.fr

Email : jeunesse@dinan.fr

COMMUNE NOUVELLE



BOURSE INITIATIVE JEUNE

RÈGLEMENT

Ce jury se réunit **quatre fois par an en mars, juin, septembre et novembre**. La date limite de dépôt de dossier doit s'effectuer le dernier jour du mois précédent le jury.

Exemple : Pour faire valider mon projet par le Jury de juin, je dois déposer mon dossier complet avant le 31 mai.

L'instruction du dossier se fait en plusieurs étapes :

- Dépôt du dossier à l'Atelier du 5bis
- Après examen du dossier, les candidats soutiennent leur projet auprès du jury
- Après délibération, les candidats sont informés par mail la semaine suivant la commission de la décision du jury
- Un contrôle de la réalisation du projet et de l'utilisation de la bourse est effectué

! La réalisation et la restitution publique du projet sont à effectuer dans les 9 mois suivant l'attribution de la bourse.

Art. 5 – Composition du dossier

Le dossier doit présenter de façon détaillée les objectifs du projet, la liste des participants, le budget prévisionnel et le calendrier de réalisation des actions. Une attention particulière sera donnée au retour pour la Ville.

Doivent être jointes au dossier la pièce d'identité de chaque participant et le relevé d'identité bancaire du porteur principal du projet.

Tout dossier incomplet est refusé.

Art. 6 – Accompagnement et Financement

Un accompagnement technique au sein du PIJ est proposé pour la formalisation et la rédaction du projet mais aussi pour la recherche de financeurs. Une aide financière pouvant aller jusqu'à 800 € est allouée selon une grille composée de plusieurs critères, basée sur 25 points :

Présentation /3	Originalité du projet /4	Autonomie, prise d'initiative /4	Cohérence du budget /3	Impact sur l'environnement social local /5	Retour sur le projet /6
--------------------	-----------------------------	--	---------------------------	--	----------------------------

1 point équivaut à 32€, soit 25 points correspondant à 800€.

Le versement s'effectuera en deux fois, le premier (50%) aura lieu à la suite de la décision du jury pour favoriser la réussite du projet, et le deuxième (50%) sur présentation des justificatifs de l'action et après restitution au public dinannais.

Contact L'Atelier du 5 Bis :

5bis, rue Gambetta, 22100 Dinan

Du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h15 et 13h30 à 17h30

Téléphone : 02 96 39 38 21 ou 07 64 50 19 93

Site internet : www.atelierdu5bis.fr

Email : jeunesse@dinan.fr

COMMUNE NOUVELLE





BOURSE INITIATIVE JEUNE

RÈGLEMENT



Art. 7 – Restitution publique du projet

Chaque projet devra intégrer un temps de restitution envers le public dinannais : exposition, diffusion d'un film, conférence, article, etc. Les jeunes sont **libres de lui donner la forme qu'ils souhaitent** mais il faut que ce retour demeure public, accessible au plus grand nombre et réalisé dans **les trois mois suivant la fin du projet**. Si ce délai n'est pas respecté, le dernier versement, correspondant au tiers de la bourse attribuée, sera annulé et réinvesti pour d'autres projets jeunes.

Le porteur de projet s'engage à fournir le bilan du projet dans les deux mois qui suivent sa réalisation. Ce rapport de 4 pages maximum doit être adressé au Service Jeunesse de la Ville de Dinan.

Art. 8 – Engagement du porteur de projet

Le porteur de projet doit informer le PIJ de tout changement pouvant avoir une incidence sur la nature du projet ou sa date de réalisation. Si l'aboutissement du projet se trouve compromis, le lauréat s'engage à avertir aussitôt le Service Jeunesse de la Ville de Dinan par courrier recommandé avec accusé de réception. Dans ce cas, il s'engage à **restituer à la Ville de Dinan la totalité de la bourse perçue**, déduction faite des frais engagés et justifiés, afin que cette bourse puisse servir à un autre projet.

Art. 9 – Droits à l'image et conservation des dossiers

Chaque candidat (et pour les mineurs, le titulaire de l'autorité parentale) autorise la Ville de Dinan à effectuer et diffuser des photographies et/ou vidéos prises à l'occasion de la restitution du projet.

Ces supports pourront être utilisés pour les supports municipaux d'information non commerciaux tels que le site Internet de la Ville de Dinan, le site Internet de l'Atelier du 5bis, la page Facebook de la Ville de Dinan ainsi que dans le cadre des manifestations publiques organisées par la Ville de Dinan.

Selon la nouvelle législation régissant la protection générale des données (RGPD), les dossiers sont gardés dix ans avant d'être détruits. Néanmoins, certains projets pourront être conservés définitivement dans les archives historiques de la Ville.

Contact L'Atelier du 5 Bis :

5bis, rue Gambetta, 22100 Dinan

Du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h15 et 13h30 à 17h30

Téléphone : 02 96 39 38 21 ou 07 64 50 19 93

Site internet : www.atelierdu5bis.fr

Email : jeunesse@dinan.fr

COMMUNE NOUVELLE





BOURSE INITIATIVE JEUNE

RÈGLEMENT



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU CHEF DE PROJET

Je soussigné(e) lauréat (e)
de la Bourse Initiative Jeune de la Ville de Dinan d'un montant de €,
m'engage sur l'honneur à utiliser la totalité de la somme qui m'est allouée pour la
réalisation de mon ou notre projet.

Je m'engage à :

- Respecter et appliquer l'ensemble des articles du Règlement « Bourse Initiative Jeune » ci-dessus
- Avertir aussitôt le Service Jeunesse de la Ville de Dinan par courrier si la réalisation du projet se trouve compromise.
- Mentionner le soutien de la Ville de Dinan sur l'ensemble des outils et supports de communication liés au projet.

Fait à

le

.

Signature du ou des parents ou
du tuteur légal si le lauréat est mineur *

Signature *

Précéder de la mention "Lu et approuvé"

Contact L'Atelier du 5 Bis :

5bis, rue Gambetta, 22100 Dinan

Du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h15 et 13h30 à 17h30

Téléphone : 02 96 39 38 21 ou 07 64 50 19 93

Site internet : www.atelierdu5bis.fr

Email : jeunesse@dinan.fr

COMMUNE NOUVELLE

